



Une ambition pour le lycée : ouvrir les portes de l'Europe et l'international

Le lycée bénéficie de 2 **accréditations Erasmus+** valable jusqu'en 2027.

En quoi l'accréditation consiste-t-elle ?

L'accréditation Erasmus+

C'est le sésame qui ouvre les portes de l'éducation et de la formation à nos élèves en EUROPE !!!

Elle permet de financer des mobilités d'élèves et de personnels vers l'Union Européenne.

33 pays participants pour contribuer à la création d'un espace européen de l'éducation

= 27 membres UE + Norvège, Islande, Liechtenstein membres EEE + Macédoine, Turquie, Serbie.

Quels types de mobilités ? Pour qui ?

Elèves de lycée général et technologique	Elèves de lycée professionnel
<ul style="list-style-type: none"> ● Echange scolaire pour des groupes d'élèves* <i>avec immersion dans un lycée (2 à 30 jours)</i> ● Séjour d'étude individuel dans un lycée européen ● Stage individuel (10 à 29 jours ou 30 à 365 jours) 	<ul style="list-style-type: none"> ● Stage Entreprise/Organisme de Formation <i>(10 à 89 jours ou 90 à 365 jours – Erasmus Pro)</i> ● Concours de compétences (1 à 10 jours) ● Nouveauté 2021 : mobilités internationales

* Groupe d'élèves ne signifie pas nécessairement groupe classe.

Une mobilité Erasmus n'est pas un simple voyage scolaire !

Les mobilités de groupe sont des projets de classe mis en place par certains enseignants du lycée en collaboration avec des établissements étrangers

